

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20230404

L'an deux mil vingt-trois, le onze avril à 20 h 00, les délégués de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqués se sont réunis à Bessé sur Bray, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation

30 mars 2023

MM. BORDEAU Christian, BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, FLAMENT Dominique, GREMILLON Patrick, GUIBERT Aris, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARTEL Jean-Pierre, MASSE Nicolas, MERCIER Marc, PITOU Jean-Philippe, PLUT Jean-Claude, POTTIER Louis, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, RENARD Candy, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora membres titulaires, M. DUPIN Christian, Mme BRUNEAU Annick, membres suppléants.

Date d'affichage

30 mars 2023

Étaient excusés :

Nombre de conseillers

En exercice : 42

Présents : 30

Votants : 37

M. CHERON Michel
DARROY Claude remplacé par son suppléant DUPIN Christian
M. FOUCAULT Yves
M. GAUTHIER Renaud donne pouvoir à CHABILLANT Jean-Luc
M. JAMOIS Xavier
M. LABURTHE-TOLRA Benjamin donne pouvoir à VADÉ Prosper
M. MARIAS Jean-Pierre donne pouvoir à LACOCHE Jacques
M. MORIN Sébastien
M. NICOLAÏ Christophe donne pouvoir à LEBERT Philippe
M. PARIS Hubert
Mme BONNEFOY Béatrice donne pouvoir à GUIBERT Aris
Mme GERMAIN Martine donne pouvoir à FLAMENT Dominique
Mme JUMERT Annie remplacée par sa suppléante BRUNEAU Annick
Mme PRIEUR Sergine donne pouvoir à PLUT Jean-Claude

Mme RENARD Candy est nommée secrétaire de séance.

OBJET :

**MUSEE DE LA MUSIQUE MECANIQUE
CONVENTION D'OBJECTIFS PLURIANNUELLE**

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment la compétence construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels,

Vu les statuts de la Communauté de Communes considérant d'intérêt communautaire le musée de la Musique Mécanique,

Le Conseil départemental de la Sarthe a créé le label « Sarthe musées » afin d'accompagner les musées thématiques dans leur développement et favoriser l'émergence d'un réseau départemental. Ce label, structuré et animé par les services du Département, a pour objectif de donner de la visibilité aux structures sarthoises. Il s'accompagne d'un programme de développement (organisation de journées professionnelles à destination des salariés, des bénévoles et élus), d'un soutien à la communication, à la gestion et à valorisation des collections, et par le développement d'une offre touristique de qualité en collaboration avec Sarthe tourisme.

Une convention tripartite liant pour trois ans le Département de la Sarthe, l'association Musiques Magiques qui gère et anime le musée et la Communauté de Communes, a été élaborée afin de répondre aux objectifs départementaux.

La présente convention a pour objet de préciser les missions pour lesquelles l'association Musiques Magiques reçoit l'aide du Département et de la CCVBA afin de lui permettre d'améliorer la qualité des prestations offertes au public et accroître son développement.

Elle fixe les objectifs et les engagements de chaque entité.

Les services départementaux souhaitent que le conseil communautaire se prononce sur cette convention avant sa transmission à la commission permanente du conseil départemental qui se tiendra le 14 avril 2023.

Les membres du conseil sont invités à se prononcer sur cette convention d'objectifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

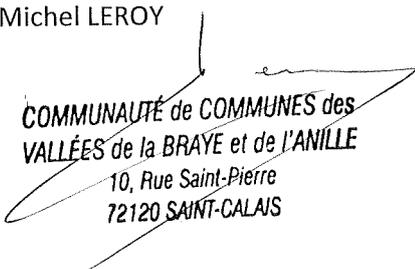
- **ACCEPTÉ** la convention d'objectifs entre l'association Musiques Magiques, le Département de la Sarthe et la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, telle qu'annexée.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer, valablement au nom de la Communauté de Communes, tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 12 avril 2023

Le Président,

Michel LEROY


**COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE**
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS